

# Pension des enseignants : ça avance

**Fédéral et Régions se sont mis d'accord sur une série de points concernant la pension des enseignants.**

**L**e comité de concertation, qui regroupe État fédéral et entités fédérées, s'est mis d'accord mercredi sur une série de points touchant aux modalités de pension des enseignants, après la réforme globale du régime annoncée à l'automne dernier par le nouveau gouvernement fédéral, selon la ministre de l'Éducation Joëlle Milquet.

La réunion a notamment permis de confirmer certaines mesures déjà négociées en novembre dernier entre les ministres communautaires de l'enseignement et le ministre fédéral des Pensions, Daniel Bacquelaine.

La fin de la bonification des années d'études supérieures dans le calcul de la retraite a ainsi été revue en fonction de la longueur de ces études.

Par ailleurs, comme évoqué en novembre dernier, les enseignants qui étaient en

droit de bénéficier d'un départ anticipé à la retraite en 2015 conserveront ce droit. De plus, les enseignants qui au 1<sup>er</sup> janvier 2015 profitaient du régime de préretraite (DPPR) continueront à bénéficier des mêmes règles de bonification de leurs études pour le calcul de leur départ à la retraite anticipée.

Les négociateurs sont également tombés d'accord pour que les enseignants qui auront atteint l'âge de 55 ans ou plus en 2016 pourront bénéficier de mesures transitoires pour bénéficier néanmoins d'un départ anticipé. Ainsi, les profs qui auront cette année-là 55 ou 56 ans ne pourront voir leur pension anticipée reportée de plus de 3 ans par rapport aux dispositions qui prévalaient jusqu'ici.

Pour les 57 et 58 ans, ce délai supplémentaire sera de maximum 2 ans, et d'un an pour ceux de plus de 59 ans.

« *Ce sont quelques petites avancées obtenues, mais il reste encore de nombreux combats à mener dans les mois à venir* », a réagi mercredi la ministre francophone de l'Éducation, Joëlle Milquet, citant notamment le maintien des exceptions pour les carrières longues ou le maintien intégral des périodes assimilées pour l'autorisation de départ anticipé à la retraite. ■